**Modèle de déclaration de préavis à déposer auprès du Maire (ou du Président pour un établissement public)**

A ………………………., le 15 février 2022

A

**Madame, Monsieur le Maire,**

**Madame la Président, Monsieur le Président,**

**Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h du Jeudi 17 février 2022 au jeudi 17 mars 2022**

**Madame, Monsieur le Maire,**

**Madame la Président, Monsieur le Président,**

**Le syndicat CGT de ……………………… relayant l’appel de la Fédérations CGT des services publics et de la Coordination Syndicale Départementale des syndicats CGT des Services Publics du Pas de Calais** dépose par la présente un préavis de grève reconductible de 0 h à 24 h pour les journées des 17 février au 17 mars 2022 pour l’ensemble des agents des collectivités et établissements publics territoriaux.

Il est peu probable que vous ignoriez que seuls les salaires, les pensions, les aides et allocations continuent de stagner ou même de baisser au regard de l’inflation, de décrocher par rapport aux qualifications dans le privé comme dans le public :

• NAO inexistante ou au rabais pour les salariés relevant de la partie privée de notre champ fédéral ;

• Douzième année de gel quasi ininterrompu du point d’indice. La situation salariale des agent·e·s de la Fonction publique subit une dégradation d’une ampleur inédite.

Oui, dans tous les secteurs, l’austérité salariale est de plus en plus insupportable.

Dans le même temps, les mesures de la loi dite de transformation de la Fonction publique s’appliquent : vol des congés (passage aux 1607 heures), lignes directrices de gestion de l’austérité, codification de notre statut et liquidation de la fonction publique de carrière, remise en cause de nos instances paritaires…

La loi dite de transformation de la Fonction publique entend bien changer la nature de la Fonction publique territoriale, et le gouvernement utilise des moyens de grande ampleur afin d’atteindre ce but. Nombreux sont celles et ceux qui considèrent que ce n’est pas au virus que le président Macron a déclaré la guerre, mais aux services publics territoriaux et aux agents chargés de les mettre en œuvre. Et bien que les personnels répondent toujours présent, avec sérieux, professionnalisme, abnégation dans le cadre de la lutte contre les conséquences de la pandémie de COVID-19, ils et elles subissent des conditions de travail de plus en plus dégradées, un mépris de leur qualification, une précarité d’emploi.

La CGT condamne le choix délibéré du gouvernement d’une politique d’austérité dont les effets sont dévastateurs pour les fonctionnaires, les salarié·e·s du public et du privé et les retraité·e·s. La fédération CGT des Services publics et la CSD CGT 62 restent déterminées dans la période actuelle et avec les agents et salariés du champ fédéral, elles portent les revendications suivantes :

• Le dégel du point d’indice et son augmentation immédiate de 10% ;

• Le rattrapage de toutes les pertes accumulées depuis 12 ans ;

… / …

• La réaffirmation de la valeur du point comme élément essentiel du traitement et du calcul de la retraite ;

• Des NAO dans les offices de l’habitat et les entreprises de l’eau avec revalorisation du minimum salarial à 2000 euros et augmentation générale de l’ensemble des rémunérations ;

• L’arrêt des suppressions de postes et fermetures des services publics, la réouverture de services publics et sociaux de proximité pour répondre aux besoins des populations dans une organisation équilibrée et écologiquement responsable des territoires, le réengagement financier de l’État dans le financement des services publics ;

• Le recrutement massif d’emplois statutaires et l’ouverture des postes nécessaires ;

• L’arrêt de tout processus d’augmentation du temps de travail et sa réduction à 32 h par semaine. Ainsi que :

• Pour l’abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique dans sa totalité et dans toutes ses déterminations, ce qui passe par l’annulation des ordonnances qui en sont issues ;

• Pour le retrait du projet de loi 3 DS, dont la « différenciation » des droits est l’objectif principal ; • Pour 10% de temps de travail en moins, ce qui passe par le rétablissement de tous les accords sur le temps de travail passés avant 2001 ;

• Pour une augmentation de 10% des effectifs de la Fonction publique ;

• Pour une stricte égalité des salaires entre les femmes et les hommes ;

• Pour en finir avec l’état d’urgence dit sanitaire et ses mesures liberticides et coercitives ;

• Pour la défense et le renforcement des Services publics locaux et l’arrêt de tous les processus de privatisation ;

• Pour l’abrogation du jour de carence.

La Fédération CGT des Services publics et la CSD CGT 62 prennent une fois de plus leurs responsabilités en déposant un préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées allant du 17 février 2022 au 17 mars 2022, avec un temps fort le 17 mars 2022 pour l’ensemble des agents de la Fonction publique territoriale et pour les salariés relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l’eau et de l’assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social).

Notre organisation reste disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels. Pour cela, notre syndicat en appelle à votre soutien et demeure disponible pour toute rencontre qui permettrait d’en fixer les modalités.

Recevez, **Madame, Monsieur le Maire, Madame la Présidente, Monsieur le Président**, l’expression de nos salutations distinguées.

Pour le syndicat CGT,

………………….

(cachet et signature)